

## Santé

Les changements climatiques ont une influence sur la dynamique des maladies infectieuses à transmission vectorielle et d'origine alimentaire ou hydrique. La hausse des températures tendra à faire progresser la zone géographique de transmission du paludisme vers des latitudes plus hautes et des altitudes plus élevées. La dengue, les leishmanioses et divers types de maladies transmises par les insectes pourront se développer. Les phénomènes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses peuvent également induire des maladies par différentes voies. Les populations les plus vulnérables sont les enfants, les personnes âgées et les personnes de santé fragile.

En conséquence, le Plan d'action du Ministère de la Santé, qui s'étale sur la période 2008-2012, structure les mesures d'adaptation comme suit.

Mesure	Détails
Renforcement du système de santé	1/ mise à niveau des formations sanitaires 2/ développement et renforcement des capacités des professionnels de santé
Développement du système de surveillance épidémiologique	1/ renforcement du réseau des Observatoires Régionaux de Santé et des Cellules Provinciales d'Epidémiologie, 2/ formation des professionnels de santé en matière d'épidémiologie
Renforcement des programmes de lutte contre les maladies sensibles au climat	1/ veille sanitaire 2/ dépistage et prise en charge des malades, 3/ développement d'environnements favorables à la promotion de la santé à travers les programmes sectoriels (hygiène du milieu : eau potable, habitat, alimentation...)
Renforcement de la collaboration intersectorielle et du partenariat avec le secteur privé et la société civile.	1/ cohérence de l'offre de soins et complémentarité entre secteurs publics et privés 2/ amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'offre de soins 3/ renforcement de l'implication de la société civile dans la réalisation des objectifs de santé